



Mobile home et caravane sur terrain agricole.

Par **jpp1984**, le **03/03/2016** à **02:45**

Bonjour,rnrnJ'aimerais faire l'acquisition d'un terrain agricole où il y a déjà un mobile home et une caravane. Je voudrais savoir si le maire pourra me les faire retirer une fois le bien acquis en sachant que le propriétaire actuel n'a rien déclaré en mairie mais que le mobile home est là depuis plus de 10 ans ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **03/03/2016** à **07:52**

Bonjour,rnLa France n'est pas destinée à devenir un camp de romanichels avec le mitage des terrains agricoles par des mobilhomes déclassés et/ou de vieilles caravanes.rnIl existe une réglementation sur l'installation des résidences mobiles de loisirs.rnIci:rnrn<http://www.mobil-home.com/legislation-residence-mobile.html>

Par **amajuris**, le **03/03/2016** à **09:04**

bonjour,rnle stationnement permanent de mobil-home doit respecter certaines conditions surtout sur un terrain à vocation agricole.rnune tolérance n'est jamais créatrice de droits.rnvous pouvez consulter ce lien:rnrn<http://www.angvc.fr/pdf/espace%20des%20collectivites/habitat/DDT-49.pdf>rnsalutations